

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 novembre 2014**  
~~~~~

**INDEMNITÉ DU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC
INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER DE GIGNAC POUR L'EXERCICE 2014.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 novembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -

Procurations :

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. Jacky GALABRUN, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Anne-Marie BIZEUL

Absents :

M. René GOMEZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, M. Jean-Claude MARC, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christophe GAUX

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que Monsieur Dominique MONESTIER, Trésorier de Gignac, a communiqué le décompte de son indemnité de conseil pour l'exercice 2014,

Considérant que ce décompte est établi pour une durée de 360 jours conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours et qu'il s'élève à 1 915.42€ brut,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein (100%) au Trésorier de Gignac Dominique MONESTIER pour une durée de 360 jours au titre de l'année 2014, soit 1 915.42€ brut.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1077 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte :

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



ARRIVÉ LE:

- 1 DEC. 2014

**SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)**